



Club des Amateurs de Teckels



Affilié à la Société Centrale Canine



Nationale d'Élevage

Samedi 5 juillet 2025

Strasbourg / Hoerdt (67)

WUT World Winner Show

Dimanche 6 juillet 2025



Vendredi 04/07/2025 :

Vie du club : Réunion d'information
Apéritif dinatoire offert par le club

NE Samedi 05/07/2025 :

Ouverture du site à 8h00
Cérémonie d'ouverture à 9h00
Début des jugements à 9h30

Jury :

Standards Poil Ras.....	M. Jouanchicot
Standards Poil Long	Mme Rhodin (SE)
Standards Poil Dur Mâles (Inter, Ouverte, travail)	Mme Lemoine
Standards Poil Dur Femelles (Inter, ouverte, travail)	Mme Geerts (AT)
Standards Poil Dur (Jeune, CH, Vétérans, Baby, Puppy)..	Mme Maiwald (DE)
Nains Poil Ras	M. Bonnet
Nains et Kaninchens Poil Long mâles.....	M. Jacops
Nains et Kaninchens Poil Long Femelles.....	M. Perez Alvarez (ES)
Nains Poil Dur	M. Piskay (SVK)
Kaninchens Poil Ras	M. Jouanchicot
Kaninchens Poil Dur	Mme Varlet

Ring d'honneur à partir de 14h00
Gâteau d'anniversaire des 100 ans du club
Dîner de Gala à 20h00



WUT Dimanche 06/07/2025 :

Ouverture du site à 8h00
Cérémonie d'ouverture à 9h00
Début des jugements à 9h30

Jury :

Standards Poil Ras.....	Mme Rhodin (SE)
Standards Poil Long	Mme Lemoine
Standards Poil Dur Mâles (Inter, Ouverte, Travail, CH)	M. Perez Alvarez (ES)
Standards Poil Dur Femelles (Inter, Ouverte, Travail, CH).....	M. Jacops
Standards Poil Dur (Jeune, Vétérans, Baby, Puppy).....	M. Jouanchicot
Nains Poil Ras	Mme Geerts (AT)
Nains et Kaninchens Poil Long mâles.....	M. Piskay (SVK)
Nains et Kaninchens Poil Long Femelles.....	Mme Varlet
Nains Poil Dur	M. Bonnet
Kaninchens Poil Ras	Mme Rhodin (SE)
Kaninchens Poil Dur	Mme Maiwald (DE)

Ring d'honneur à partir de 14h00



**APR (examen oculaire 75€)
et Coup de feu (5€)
samedi uniquement**

(inscription OBLIGATOIRE EN LIGNE -
pas d'inscription sur place)

APR eyes examination and Shots fired

(online registration only - no on-site registration)

**Repas de samedi et dimanche midi
sur réservation**

Saturday and Sunday lunch by reservation

**Repas de gala samedi soir
sur réservation 35€ (boisson non incluse)**

*Gala dinner on Saturday evening
by reservation*

Formulaire
«Coup de feu» ou demander
la feuille d'engagement
à utilisation@
teckelclubfrance.com

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS NE :

LE 20 JUIN 2025 (date de réception du courrier)

LE 22 JUIN 2025 SUR CEDIA.FR

Closing 06/20/2025 (letter) / 06/22/2025 online

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS WUT :

1^{er} tarif : LE 18 MAI 2025 (par courrier et sur internet)

LE 20 JUIN 2025 (date de réception du courrier) (majoré)

LE 22 JUIN 2025 SUR CEDIA.FR (majoré)

Closing 06/20/2025 (letter) / 06/22/2025 online - Increased rate from 05/18/2025

10% de remise à la WUT pour les participants de la NE

REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES ENGAGEMENTS EN CAS D'ANNULATION DU CLUB DE RACE



CLUB DES AMATEURS DE TECKELS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

ARRIVÉE ET JUGEMENT : L'accès de l'exposition et l'heure de jugement seront indiqués sur la E-carte, quelques jours avant l'exposition.

SORTIE DES CHIENS : Sortie libre après les jugements sur demande.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'élevage et les principales récompenses obtenues par celui-ci. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans l'enceinte de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle, soit par le commissaire de ring, soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Veuillez apporter le passeport, la carte i-cad ainsi que le pédigrée du chien. Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs docteurs vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition : des chiens agressifs, des femelles visiblement pleines, des chiens paraissant malades ou atteints d'une maladie de peau. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice. Contrôles vétérinaires assurés pendant toute la durée de la manifestation.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le CAT devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Seuls sont admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines d'un Pays membre de la F.C.I. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf omissions ou erreurs informatiques,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite du lot d'affixe et du lot de reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

CLASSE INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit au qualificatif excellent en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition, cette classe donne droit au qualificatif excellent en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant le 06 avril 2025, date de clôture des inscriptions. Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif excellent en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire.

CLASSE CHAMPION : Réservee exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 06 avril 2025, date de clôture des inscriptions (joindre une copie des titres de champion). Classe donnant droit au qualificatif excellent.

CLASSE JEUNE : Pour tous les chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de plus de 6 mois et moins de 9 mois la veille de l'ouverture de l'Exposition.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge for- mule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

CLASSE VÉTÉRAN : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'exposition).

LOT AFFIXE : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété sans distinction de sexe déjà engagés et jugés dans une classe individuelle, nés chez le producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents.

LOT REPRODUCTEUR : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (mini) à 5 (maxi) de ses descendants directs au 1^{er} degré, déjà engagés et jugés dans une classe individuelle.

Le qualificatif "Excellent" obtenu à l'exposition Nationale d'Élevage aura la même valeur que celui obtenu lors d'une spéciale de race.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du C.A.T. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSION :

- Des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10% du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés,
- Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - Ceux refusés par le service vétérinaire,
 - Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés,
 - Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite,
 - Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 80 environ.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Le Club des Amateurs de Teckels organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 120 euros, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la S.C.C. avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- Ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice,
- Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ : Le CAT décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe réclamations).

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondant.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.



Exposition Nationale d'Élevage et WUT World Winner Show



(UNE SEULE FEUILLE PAR CHIEN - UN CHIEN PAR FEUILLE) à adresser avant le 20 juin 2025 (date de réception)
à CEDIA - CAT NE/WUT - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM (ou engagement sur internet : cedia.fr)

Nom du Chien / Name of Dog : _____

LOF / Registration No : _____ Identification / Tatoo or Chip ID : _____

Né le / Born the : _____ Sexe / Sex : Mâle / Dog Femelle / Bitch

Couleur _____ Poil _____ Taille _____

Nom du Père / Name of Sire : _____

Nom de la Mère / Name of Dam : _____

Nom du Producteur / Name of Breeder : _____

Les chiens doivent être obligatoirement engagés au nom du propriétaire / Dogs must be hired in the name of the owner

Nom du Propriétaire : Name of Owner : _____

Adresse / Address : _____

Code Postal / ZIP : _____ Ville / City : _____

Tél. / Phone : _____ Email : _____

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

<input type="checkbox"/> NE Clôture le 20/06/25		<input type="checkbox"/> WUT jusqu'au 18/05/25	<input type="checkbox"/> WUT (majoré après 18/05/25) Clôture le 20/06/25
38€	1 ^{er} chien	55€	65€
29€	2 ^e chien	48€	58€
19€	3 ^e chien	36€	46€
10€	4 ^e chien et les suivants (par chien)	30€	40€
18€	Baby/Puppy/vétéran*	30€	40€
Non concerné	Couple (préinscription obligatoire)	10€	15€
Gratuit	Lot d'affixe (préinscription obligatoire)	10€	15€
Gratuit	Lot de reproducteur (préinscription obligatoire)	Non concerné	
15€	Confirmation seule adhérent		
40€	Confirmation seule non adhérent		

10% de remise à la WUT pour les chiens déjà inscrits à la NE

* ne peuvent être comptabilisés en cas d'engagements multiples les classes baby, puppy et vétéran.
Un seul catalogue par exposant

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé

- Intermédiaire (Intermediate)(15-24 mois) _____
- Ouverte (open)(≥ 15 mois) _____
- Travail + justificatif (working)(≥ 15 mois) _____
- Champion + justificatif (≥ 15 mois) _____
- Baby (4-6 mois) _____
- Puppy (6-9 mois) _____
- Jeune (junior) (9-18 mois) _____
- Vétéran (≥ 8 ans) _____
- Couple avec : _____
- Lot d'Affixe avec : _____
- A Confirmer (To confirm): _____

TOTAL

Les chiens devront autant que possible être mis en parc et non détenus en caisse ou kennel, s'il n'est pas possible de faire autrement, la caisse devra permettre au chien de se mettre debout, allongé de tout son long et il devra avoir de l'eau à sa disposition. La personne en charge du ou des chiens doit prévoir le matériel nécessaire pour mettre le/les chien(s) à l'abri du soleil ou de la pluie

Joindre obligatoirement :

- Pour les engagements par courrier, joindre la carte d'identification par tatouage ou par transpondeur (en l'absence de ces derniers documents, le chien ne sera pas engagé à l'exposition).
- Pour les engagements par CEDIA, joindre la carte d'identification par tatouage ou transpondeur par mail à : expo@cedia.fr

Chaque propriétaire de chien doit être muni de la carte ICAD, du passeport ou du carnet de santé à jour de vaccinations. Il est exigé pour tous les chiens venant de l'étranger et de départements infectés un certificat de vaccination antirabique modèle CERFA n°50-4318 ou 50-4319 attestant que la vaccination est à jour.

La e-cate vous sera envoyé quelques jours avant la date de l'exposition.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements sur cette feuille. J'accepte, d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. Je déclare, en outre, ne faire partie d'aucun organisme non reconnu par la FCI. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Mandatory attachment:

- For entries by mail, attach the identification card by tattoo or transponder (in the absence of these latter documents, the dog will not be entered in the exhibition).
- For entries by CEDIA, attach the identification card by tattoo or transponder by email to: expo@cedia.fr

Each dog owner must have the ICAD card, passport or health record up to date with vaccinations. A rabies vaccination certificate model CERFA n°50-4318 or 50-4319 is required for all dogs coming from abroad and from infected departments, certifying that the vaccination is up to date.

The e-cate will be sent to you a few days before the date of the exhibition.

ATTESTATION

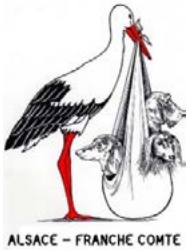
I declare the information on this sheet to be true and sincere. I accept absolutely and without reservation all the articles of the regulations that I have received and of which I have taken note. Consequently, I specifically and entirely exonerate the company from any liability for accidents (injuries, bites, thefts, illnesses and various damages) occurring to my dog or caused by or to myself. I certify on my honor that my dog or my kennel are not, to my knowledge, on the day this commitment is signed, suffering from contagious diseases, and I undertake not to present it if such diseases were to appear before this exhibition. I further declare that I am not part of any organization not recognized by the FCI. In the event of a false declaration, I hereby accept that the sanctions provided for in the regulations will be applied to me, in particular the disqualification of my dog and my exclusion from any event sponsored by the SCC. I acknowledge that I am responsible for the well-being of the dog I am presenting and I undertake not to place it in a situation that is potentially dangerous for its well-being or health, for example leaving it in the car in hot or cold weather and/or treating it cruelly. I have understood that failure to comply with this rule will result in my exclusion from the current exhibition and the opening of disciplinary proceedings against me by the SCC.

Fait à

le

Signature du propriétaire

RESTAURATION ET BOISSONS SUR PLACE



Pour vos repas, afin de faciliter la tâche des organisateurs, il est possible de réserver les repas.

Nom :

Prénom :

SAMEDI 5 JUILLET MIDI NE

Formule 1 : saucisse de Strasbourg (knacks)-frites 8 € x.....=.....€

Formule 2 : merguez-frites 8 € x.....=.....€

Formule 3 : saucisse à griller-frites 8 € x.....=.....€

Formule 4 : salade alsacienne (cervelas-gruyère) - frites 10 € x.....=.....€

Formule 5 : sandwich jambon 5 € x.....=.....€

DIMANCHE 6 JUILLET MIDI WUT :

Formule 1 : saucisse de Strasbourg (knacks)-frites 8 € x.....=.....€

Formule 2 : merguez-frites 8 € x.....=.....€

Formule 3 : saucisse à griller-frites 8 € x.....=.....€

Formule 4 : salade alsacienne (cervelas-gruyère)- frites 10 € x.....=.....€

Formule 5 : sandwich jambon 5 € x.....=.....€

Total repas midis à régler :€



REPAS DE GALA: SAMEDI 5 JUILLET 20H: 35€/personne

(Choucroute Royale et dessert alsacien- Boissons non comprises)

Repas 35€X =€

APR: 75€

APR : 75€ X=€

Coup de feu (réservé aux adhérents): 5€

Coup de feu 5€ X=€

Numéro d'adhérent :

Veuillez remplir la feuille d'engagement jointe

Total à régler:€

NB : seuls les repas payés, le repas de gala payé , l'APR payé et le coup de feu payé seront réservés.

. Règlement en ligne sur Cédia

. Ou par courrier : joindre un seul chèque établi à l'ordre du CAT (engagement(s) + repas à :

CEDIA - CAT NE/WUT - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM